

Cour canadienne de l'impôt—Loi

du requérant et celui du ministre du Revenu national. Ensuite, viendra l'exposé des faits. Le malheureux qui recevra un tel avis se demandera comment faire pour se défendre. Mais il se dira: «Je sais bien que j'ai raison et que c'est le gouvernement qui a tort.» Que peut-il faire en pareil cas? La plupart des députés ont déjà comparu devant la Cour canadienne de l'impôt. Je suis sûr qu'ils ont comparu devant la Cour pour défendre leurs électeurs car ses derniers ne peuvent pas se payer un avocat. Ce n'est pas la même chose que de porter devant la Cour canadienne de l'impôt une affaire semblable à une autre et qui consiste en une simple audience par un arbitre. Dans les deux cas, il y a intervention des juges d'une cour fédérale, mais à des niveaux judiciaires différents.

Je vois que le temps passe rapidement et que nous devons passer en revue tous les articles du projet de loi, sauf erreur, ainsi que sa troisième lecture, avant de terminer la séance d'aujourd'hui à 18 h 30. J'espère que si nous terminons vers 18 h 20 le leader parlementaire du gouvernement déclarera qu'il est 18 h 30.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-72, un ouvrage de 239 pages comprenant 150 modifications visant à simplifier la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

Il arrive deux ou trois fois par an que les députés soient appelés à examiner un projet de loi de 200 ou 300 pages, qui prévoit entre 125 et 175 modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu visant à simplifier et à éclaircir la loi actuelle. Lorsqu'on parle à un Canadien moyen des dispositions fiscales ou des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est à peu près aussi clair pour lui que les hiéroglyphes égyptiens. Croyez-moi, ce que nous avons sous les yeux n'est pas la pierre de Rosette. En examinant le projet de loi C-72, nous constatons qu'il représente une étape de plus vers la complexité, le malentendu et le charabia. Je ne pense pas qu'un seul d'entre nous veuille ajouter encore à la complexité du régime fiscal. Cependant, c'est exactement ce que nous sommes appelés à faire aujourd'hui.

M. Blaikie: Encore un projet de création d'emplois pour les avocats.

M. Riis: Comme le dit le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), c'est encore un projet de création d'emplois pour les avocats, les comptables fiscaux et tous les gars qui passent leur temps dans les coulisses à rédiger ce genre de mesure législative.

Une chose nous est apparue clairement ces derniers temps: notre régime fiscal est trop complexe pour que quiconque puisse le comprendre. Je me souviens très bien qu'il y a un an et demi, le ministre des Finances (M. Wilson) est intervenu à la Chambre en disant qu'il avait un revenu moyen, qu'il ne brassait aucune affaire financière complexe et qu'il devait néanmoins aller consulter un expert fiscal au coin de la rue pour faire remplir sa déclaration d'impôt à la fin de l'année. Si le ministre des Finances ne peut pas remplir lui-même sa déclaration d'impôt sur le revenu, cela prouve qu'à l'heure actuelle, ce document est impossible à comprendre et encore moins à remplir et à remettre, pour n'importe quel Canadien ordinaire.

Il y a peut-être un aspect encore plus important à signaler. En examinant attentivement la mesure dont nous sommes

saisis, comme l'ont sûrement fait tous les députés à la Chambre, et en essayant de comprendre chacune des modifications proposées, il devient évident que notre régime fiscal tend à favoriser certains groupes de notre société et que, dans un certain sens, il agit au détriment d'autres groupes. Je dirai plus carrément que c'est un régime injuste. Il tend à favoriser les contribuables à revenu élevé au détriment des Canadiens ordinaires. Il tend à favoriser le secteur de la grande entreprise au détriment de celui de la petite entreprise. C'est une des raisons pour lesquelles nous, du Nouveau parti démocratique, avons décidé qu'il était temps de prendre la chose au sérieux—de prendre le taureau par les cornes. C'est pourquoi nous avons annoncé notre intention de parcourir le pays en tous sens au cours des prochains mois et de tenir des audiences publiques. Nous avons l'intention de discuter avec des experts fiscaux et ceux qui comprennent les incidences de la fiscalité sur leur secteur respectif de l'économie. Nous allons le faire dans le but de trouver des moyens de rendre le régime fiscal non seulement plus juste mais plus simple de sorte que les gens n'aient pas à retenir les services d'une armée de conseillers juridiques et de comptables pour remplir certains des formulaires les plus simples pour homme d'affaires quand vient le moment de remplir la déclaration d'impôt.

Nous sommes impatients de parcourir le pays. Nous allons envoyer quelque 2,000 questionnaires à des citoyens ordinaires. Nous voulons qu'ils nous disent dans ce questionnaire par quels moyens on pourrait simplifier et rendre le régime fiscal plus équitable dans leur secteur d'activités de manière à ce qu'il réponde aux préoccupations du travailleur canadien moyen. Ce qui inquiète, entre autres choses, notre parti, c'est le fait que le travail au noir soit de plus en plus répandu au Canada. Cela s'explique en partie par le sentiment qu'ont les Canadiens que le régime est injuste. Le Canadien moyen entend parler de tous ces riches ou du moins Canadiens à revenu supérieur qui ne paient aucun impôt sur le revenu d'année en année. Lui, il paie chaque année ses impôts et ne peut profiter du très large éventail d'échappatoires et de réductions d'impôt que la loi offre à certains Canadiens aux revenus supérieurs et il a alors l'impression que le régime est injuste. Les chefs de petite entreprise qui remplissent leurs déclarations d'impôt savent fort bien que Shell et la Banque Royale du Canada pour ne nommer que deux grandes entreprises établies dans notre pays, et d'autres sociétés internationales de même importance, ne paient pas un sou d'impôt sur le revenu certaines années. Lorsque Shell et la Banque Royale du Canada ne paient aucun impôt sur le revenu une année donnée, nous savons qui doit alors payer plus qu'il ne devrait, soit le secteur de la petite entreprise et les travailleurs ordinaires. Cela fait maintenant partie du régime et c'est ce qui explique que les Canadiens aient le sentiment qu'il est temps d'être un peu moins honnête. Ainsi, une économie parallèle extrêmement importante, on parle de 30 à 50 milliards de dollars par an, se développe et bien entendu, le gouvernement ne touche aucun impôt sur cet argent. Les gens font du troc ou paient comptant plutôt que par chèque et il n'y a donc aucune trace des transactions. La situation empire d'année en année et le gouvernement perd ainsi, bien entendu, toutes les recettes fiscales qu'il retirerait normalement de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. C'est ce qui explique, en partie,